S L CONSEIL ÉCRITURE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

CLAUSE N°1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entreprise S L Conseil Écriture, représentée par madame Sabine Laporte, et de son (sa) client(e) dans le cadre de la vente des prestations décrites sur le site http://www.slconseilecriture.fr et proposées aux particuliers, professionnels, collectivités locales et territoriales et administrations publiques.

CLAUSE N°2 : OBLIGATION DES PARTIES

Le (la) client(e) s'engage à fournir tous les matériaux indispensables à la réalisation de la commande (notes, documents écrits, enregistrements, photos, matériel, etc.) dans les délais les plus courts.
Il est de la responsabilité du (de la) client (e) de disposer des droits sur les éléments remis à S L Conseil Écriture.
S L Conseil Écriture ne saurait être tenue pour responsable si le contenu de la commande effectuée s'avérait être erroné ou incomplet.
S L Conseil Écriture est tenue à une obligation de moyens.
Elle ne saurait être tenue pour responsable dans le cas de problèmes liés à une incompatibilité de fichiers, de logiciels ou en cas de dysfonctionnement d'Internet.
À la remise des travaux, le (la) client(e) dispose d'un délai convenu entre les deux parties pour demander en une seule fois des corrections ou des ajouts mineurs. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme satisfaisante.
Le (la) client(e) est responsable de l'usage qu'il(elle) fera des travaux réalisés par S L Conseil Écriture.

CLAUSE N°3 : ÉTABLISSEMENT DE DEVIS

Toute demande de prestation de S L Conseil Écriture faite par téléphone, courrier ou par courriel fera l'objet d'un devis gratuit, sans engagement et valable pour une durée limitée à trois mois.
Sur le devis fourni sont indiqués la nature de la prestation, son prix, les délais d'exécution et de livraison, le mode de livraison, les conditions de règlement ainsi que toute mention particulière définie avec le (la) client(e).
Les présentes conditions générales sont jointes au devis.
Toute prestation non prévue au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis.

CLAUSE N°4 : RÉTRACTATION

Le(la) client(e) dispose de sept jours à compter de la remise du devis signé pour se rétracter.
La rétractation sera demandée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Les acomptes versés lui seront restitués au plus tard dans les quinze jours suivant la date de rétractation.
Ceci n'est cependant pas valable pour les travaux à caractère urgent qui auraient été exécutés et livrés durant le délai de rétractation.

CLAUSE N°5 : PRIX

Les prix de l'ensemble des prestations proposées par S L Conseil Écriture sont nets en vertu des dispositions de l'article 293B du Code Général des Impôts.
Les prix sont indiqués en euros (€). Chaque année, au 1er janvier, S L Conseil Écriture se réserve le droit d'augmenter les prix de ses prestations.

CLAUSE N°6 : COMMANDE

L'exécution de la commande commencera à réception du devis signé portant les mentions « bon pour accord » et « acceptation des conditions générales de vente » ainsi que du règlement de tout ou partie de la commande, suivant les dispositions établies dans le devis.

CLAUSE N°7 : LIVRAISON

Les travaux sont livrés suivant les modalités établies dans le devis et s'accompagnent d'une facture. Pour un envoi postal, des frais d'impression et d'envoi sont demandés.
Les délais de livraison indiqués sur le devis accepté sont respectés sauf cas de force majeure : maladie, accident, impératif familial.

CLAUSE N° 8 : FACTURE

Toute prestation réalisée par S L Conseil Écriture fait l'objet d'une facture. Les prix facturés (nets en vertu des dispositions de l'article 293B du Code Général des Impôts) sont ceux qui sont pratiqués au jour de la commande.

CLAUSE N° 9 : RÈGLEMENT

Le règlement de la commande est effectué à la signature du devis suivant les dispositions stipulées dans celui-ci.
Le (la) client(e) peut payer en espèces, par chèque ou par virement bancaire.
Il n'y a pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros (40€) due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

S L Conseil Écriture
SIRET : 91123255100018 Code NAF : 9609Z
91 rue des Rosiers 93400 Saint-Ouen sur Seine

CLAUSE N°10 : RÉSILIATION

Toute résiliation de la commande, qu'elle soit du fait de S L Conseil Écriture ou du (de la) client(e), devra être signifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.
En cas de résiliation de la part du (de la) client(e), les travaux déjà effectués seront transmis contre paiement du travail effectué jusqu'à la date de la résiliation.
Les acomptes versés ne seront pas remboursés.
En cas de non-paiement des sommes dues, S L Conseil Écriture se réserve le droit de résilier la commande.

CLAUSE N°11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

S L Conseil Écriture se réserve la propriété des travaux d'écriture jusqu'au paiement complet du prix facturé conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980.

CLAUSE N°12 : DROITS D'AUTEUR

Aucune prestation d'écriture effectuée par S L Conseil Écriture ne peut faire l'objet d'une diffusion commerciale sans un accord contractuel préalable définissant les droits d'auteur.

CLAUSE N°13 : DROIT DE REFUS

S L Conseil Écriture se réserve le droit de refuser tout travail d'écriture contraire aux bonnes mœurs, à la loi ou à son éthique.

CLAUSE N°14 : CONFIDENTIALITÉ

S L Conseil Écriture s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le (la) client(e).
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, RGPD), les données à caractère personnel que le (la) client(e) accepte de communiquer à SL Conseil Écriture sont conservées et traitées par S L Conseil Écriture suivant les dispositions du présent article.
Les données personnelles sont collectées dans le but de faciliter l'exécution des travaux d'écriture confiés à S L Conseil Écriture par le (la) client(e).
La conservation des données personnelles par SL Conseil Écriture est d'une durée de trois (3) ans.
Le traitement des données personnelles a pour base juridique la bonne exécution du contrat établi entre S L Conseil Écriture et le (la) client(e), le respect des dispositions légales et réglementaires en matière de facturation et de comptabilité par S L Conseil Écriture et la diffusion par S L Conseil Écriture d'informations professionnelles susceptibles d'intéresser le (la) client(e).

S L Conseil Écriture
SIRET : 91123255100018 Code NAF : 9609Z
91 rue des Rosiers 93400 Saint-Ouen sur Seine

La responsable du traitement des données personnelles est madame Sabine Laporte, représentante de S L Conseil Écriture (91 rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen sur Seine, SIRET n° 91123255100018). Le (la) client(e) a le droit de demander à madame Sabine Laporte l'accès à ses données personnelles, la rectification, la modification, l'effacement ou la limitation de traitement de ses données en lui envoyant un courrier au 91 rue des Rosiers 93400 Saint-Ouen sur Seine ou un courriel à l'adresse suivante : slaporte@slconseilecriture.fr.

CLAUSE N° 15 : MÉDIATION À LA CONSOMMATION

La médiation de la consommation est un processus structuré par lequel le (la) client(e) et S L Conseil Écriture tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends et ce, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.
La médiation de la consommation ne concerne que les litiges entre S L Conseil Écriture et ses clients consommateurs.
Le médiateur à la consommation, pour les litiges entre S L Conseil Écriture et ses clients consommateurs, est l'Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France (AMIDIF). L'AMIDIF est référencée en qualité de médiateur de la consommation par la Commission de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) et est inscrite sur la liste des médiateurs de la consommation, conformément à l'article L. 615-1 du Code de la consommation.
Le client consommateur qui souhaite initier une résolution amiable du litige via la médiation à la consommation est invité à se connecter sur le site internet de l'AMIDIF à l'aide du lien électronique suivant : http://www.amidif.com/mediation-consommation.html
Le client consommateur peut ainsi déposer une réclamation en ligne à l'aide du formulaire qui y est joint, téléchargeable et disponible sur le site internet de l'AMIDIF (art. R. 614-1 du Code de la consommation) ou par voie postale à l'adresse du siège social de l'AMIDIF (1 Place des FLEURUS, 77100 MEAUX) (art. R. 614-3 du Code de la consommation). Le médiateur désigné par l'AMIDIF procède à l'analyse de la recevabilité de la demande du client consommateur et notifie audit client consommateur, dans les trois (3) semaines de la réception du dossier :
- soit le rejet de la demande de médiation, en motivant ce rejet ;
- soit la recevabilité de la demande de médiation.

En ce cas, la recevabilité notifiée aux parties (« Notification ») rappelle aux parties qu'elles peuvent à tout moment se retirer du processus (art. R. 612-2 du Code de la consommation).
La médiation des litiges de la consommation est gratuite pour le client consommateur (art. L.612-1 du Code de la consommation). Chacune des parties peut aussi, à sa charge, se faire représenter par un avocat, se faire assister par un tiers et solliciter l'avis d'un expert (art. R.612-1 du Code de la consommation).

La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité (art. L.612-3).
La médiation de la consommation ne s'applique pas aux litiges suivants (art. L.611-3 et art. L.611-4 du Code de la consommation) :
1° Aux litiges entre professionnels ;
2° Aux réclamations portées par le client consommateur auprès du service clientèle du professionnel ;
3° Aux négociations directes entre le client consommateur et le professionnel ;
4° Aux tentatives de conciliation ou de médiation ordonnées par un tribunal saisi du litige de consommation ; 5° Aux procédures introduites par un professionnel contre un consommateur ;
6° Aux litiges concernant : - Les services d'intérêt général non économiques ; - Les services de santé fournis par des professionnels de la santé aux patients pour évaluer, maintenir ou rétablir leur état de santé, y compris la prescription, l'administration et la fourniture de médicaments et de dispositifs médicaux ; - Les prestataires publics de l'enseignement supérieur.
Un litige ne peut pas être examiné par le médiateur de la consommation lorsque (art. L.612-2 du Code de la consommation) :
a) le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;
b) la demande est manifestement infondée ou abusive ;
c) le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ; d) le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;
e) le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

S L Conseil Écriture
SIRET : 91123255100018 Code NAF : 9609Z
91 rue des Rosiers 93400 Saint-Ouen sur Seine